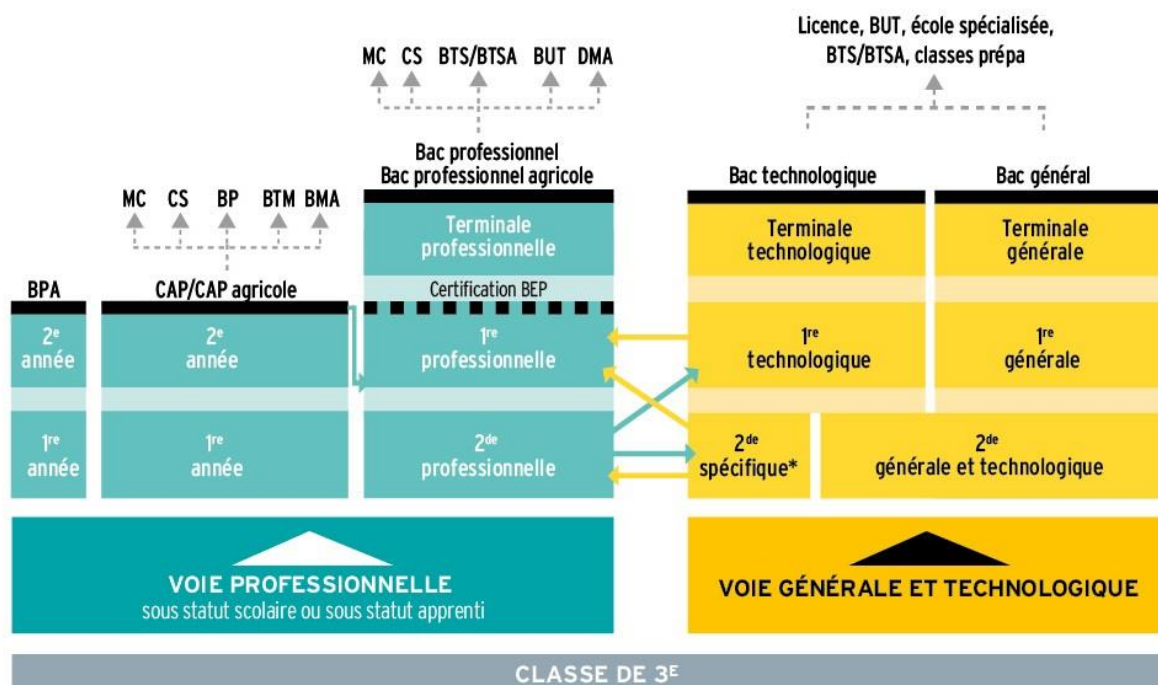


Schéma des formations après la 3^e

CFA

LYCEE PROFESSIONNEL OU CFA

LYCEE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE



→ Passerelles entre les différentes voies

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA.

Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études à bac+2 (BTS/BTSA) ou à bac+3 (BUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...).

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité, et d'enseignements optionnels.

LEXIQUE

BEP : brevet d'études professionnelles

BMA : brevet des métiers d'art

BP : brevet professionnel

BPA : brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur / brevet de technicien supérieur agricole

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle / certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation agricole

DMA : diplôme des métiers d'art

BUT : bachelor universitaire de technologie

MC : mention complémentaire

* Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2^e spécifique : STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) ; TMD (techniques de la musique et de la danse).

Pour aller plus loin...

- [Sur la voie professionnelle](#)



- [Sur la voie générale et technologique](#)

